

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	9	L'an deux mille vingt-six le 27 janvier , le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026
présents	6	
Votants	7	
procuration	1	
Présents		Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY
Représentés		Madame Audrey PENIN donne pouvoir à Monsieur Jérémy VALLAS
Absents excusés		Mesdames Audrey PENIN, Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER
Secrétaire de séance		Madame Maryvonne ALVARD

Délibération n° 26/01/09
Approbation de l'avenant à la Convention Territoriale Globale

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les enjeux de la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG initiée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est une démarche qui vise à définir un cadre politique de développement des territoires tout en renforçant l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La CTG conclue entre la commune et la CAF a été signée le 13 décembre 2022, pour une durée initiale allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Elle s'appuie sur un diagnostic des besoins locaux, afin d'identifier des préconisations ciblées en matière de :

- Petite enfance,
- Enfance et jeunesse,
- Accompagnement des publics fragiles,
- Animation de la vie sociale,
- Accès aux droits.

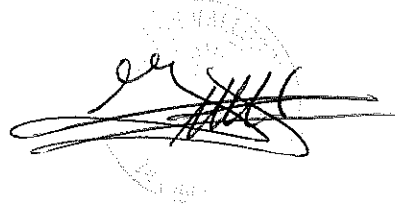
Étant arrivée à échéance, il est proposé un avenant d'un an pour laisser le temps nécessaire à une réflexion approfondie et permettre à une équipe renouvelée de finaliser selon ses orientations le cadre d'une nouvelle convention.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant de prolongation de la Convention Globale Territoriale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délégué
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jérémy VALLAS

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 11/02/2026
Télétransmis en Préfecture le : 11/02/2026
Notifié ou publié le : 11/02/2026

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches